

CONSEIL MUNICIPAL
Le Conseil Municipal se réunira en séance officielle
Le jeudi 20 février 2020 à 20h en mairie
avec l'ordre du jour ci-après :

- **Informations.**
- **Approbation** du Procès-verbal du conseil municipal précédent.

FINANCES

1. Approbation des comptes de gestion 2019.
2. Approbation des comptes administratifs 2019.
3. Affectation des résultats 2019.
4. Attribution du marché bâtiment jeunesse.
5. Révision de l'autorisation de programme : bâtiment jeunesse.
6. Subventions 2020 aux associations, coopératives scolaires et Bébébus.
7. Indemnités de gardiennage des églises.
8. Vote des taux des taxes communales 2020.
9. Vote des budgets 2020 forêt, eau, assainissement, principal.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

10. Programme 2020 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.
11. Demande de subvention pour la bibliothèque auprès du Conseil Savoie Mont Blanc pour l'acquisition d'un fonds exceptionnel.

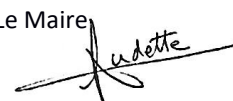
RESEAUX

12. Approbation du règlement de service SPL O des Aravis.

ENVIRONNEMENT

13. Alpages : convention précisant les relations entre l'Association Foncière Pastorale Dran-Ablon-Cruet et les communes adhérentes de la Balme de Thuy, Dingy St Clair et Thônes.

Le Maire



L. AUDETTE